



Rapport Financier

2021

Sommaire

PARTIE 1 : ANALYSE DES FINANCES	p.4
1. Financement Agence Régionale de Santé	p.4
2. Financement Conseil Départemental	p.4
3. Activité des établissements et Résultat	p.4
4. Activité commerciale	p.9
5. Commission Finances	p.11
6. Perspectives 2021	p.11
PARTIE 2 : KPMG	p.12
7. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées	p.12
8. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	p.16
PARTIE 3 : BILAN COMPTE DE RESULTAT	p.21
1. Bilan actif	p.21
2. Bilan Passif	p.22
3. Compte de résultat au 31/12/2020	p.23
ANNEXES	p.25
1. Faits majeurs de l'exercice	p.26
2. Principes, règles et méthodes comptables	p.26
2.1 Présentation des comptes	
2.2 Méthode générale	
2.3 Conventions comptables	
3. Bilan actif	p.27
3.1 Tableau des immobilisations brutes (hors immobilisations en cours)	
3.2 Tableau des amortissements sur immobilisations hors dépréciations	
3.3 Tableau des dépréciations des immobilisations corporelles	
3.4 Immobilisations incorporelles	
3.4.1 Principaux mouvements	
3.4.2 Frais d'établissement	
3.4.3 Méthode d'amortissement	
3.5 Immobilisations corporelles	
3.5.1 Principaux mouvements concernant les immobilisations corporelles	
3.5.2 Méthodes d'amortissements	
3.6 Immobilisations financières	
3.7 Liste des filiales et participations	
3.8 Evaluation des stocks	
3.9 Créances	
3.10 Produits à recevoir	
3.11 Valeurs Mobilières de Placement	
4. Bilan passif	p.31
4.1 Fonds propres et réserves	
4.2 Report à nouveau	
4.3 Autres fonds propres	
4.4 Provisions pour risques et charges	
4.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges	
4.4.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	
4.4.3 Provision pour médailles du travail	
4.5 Fonds dédiés	
4.6 Etat des dettes	
4.7 Fournisseurs et dettes sur immobilisations	
4.8 Détail des dettes fiscales et sociales	
4.9 Produits constatés d'avance	
5. Compte de résultat	p.36
5.1 Ventilation des produits d'exploitation	
5.2 Détail du résultat financier	
5.3 Résultat exceptionnel	
5.4 Résultat par activité	
5.5 Passage du résultat comptable des établissements sous contrôle de tiers financeurs au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)	
5.6 Ventilation de l'effectif au 31 décembre	
5.7 Contributions volontaires en nature	
5.8 Tableau des résultats des cinq derniers exercices en milliers d'euros	
6. Autres informations	p.39
6.1 Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative	
6.2 Engagements hors bilan	
6.3 Evénements post-clôture	

Partie 1 : Analyse financière

1. Financement Agence Régionale de Santé :

L'Adapei de la Loire et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont contractualisé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) couvrant la période 2020 / 2024. Ce CPOM fera l'objet d'un avenant compte tenu des modifications souhaitées par la Direction générale autour des projets immobiliers notamment.

En 2020, l'ESAT de Riorges et l'ESAT Le Coteau ont fusionné pour ne faire qu'un seul et même établissement. Cette fusion était prévue au CPOM. Le bâtiment du Coteau est destiné à la vente. Il n'y a pas eu d'autres mouvements ou création de place sur le périmètre ARS.

A noter que l'Adapei de la Loire a reçu un avis favorable pour la création d'une équipe mobile d'appui à la scolarisation dans le Roannais. Cette dernière a pour but d'apporter un soutien aux équipes pédagogiques d'établissements scolaires en difficulté face à la situation d'un enfant, afin de proposer une montée en compétence quant aux troubles du comportement et sur le diagnostic des troubles en proposant des aménagements. Intervention sur tous types de handicap (troubles moteurs, neuro-développement, hors malentendants et malvoyants).

La dotation globale 2020 des établissements financés par l'ARS n'a pas fait l'objet d'un ajustement lié à la sous-activité des établissements réalisée sur l'année 2019.

Des crédits non reconductibles ont été versés par l'ARS à hauteur de 1026K€ afin de soutenir l'association dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, l'Adapei de la Loire a bénéficié de 250K€ pour des accompagnements spécifiques.

2. Financement Conseil Départemental :

L'Adapei de la Loire et le Département de la Loire ont contractualisé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en avril 2018 couvrant la période 2018 / 2021. Compte tenu de la crise sanitaire, l'Adapei de la Loire a demandé une prolongation d'un an du CPOM destinée à couvrir l'année 2022.

En 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Transformation de 4 places Foyer d'Hébergement au Pré-du-Palais en 1 place de Foyer de vie, 2 places de Service d'Accueil de Jour ;
- Création 4 places supplémentaires au SAVS Centre-Forez.

Toutes ces opérations ont été financées par des redéploiements de moyens internes.

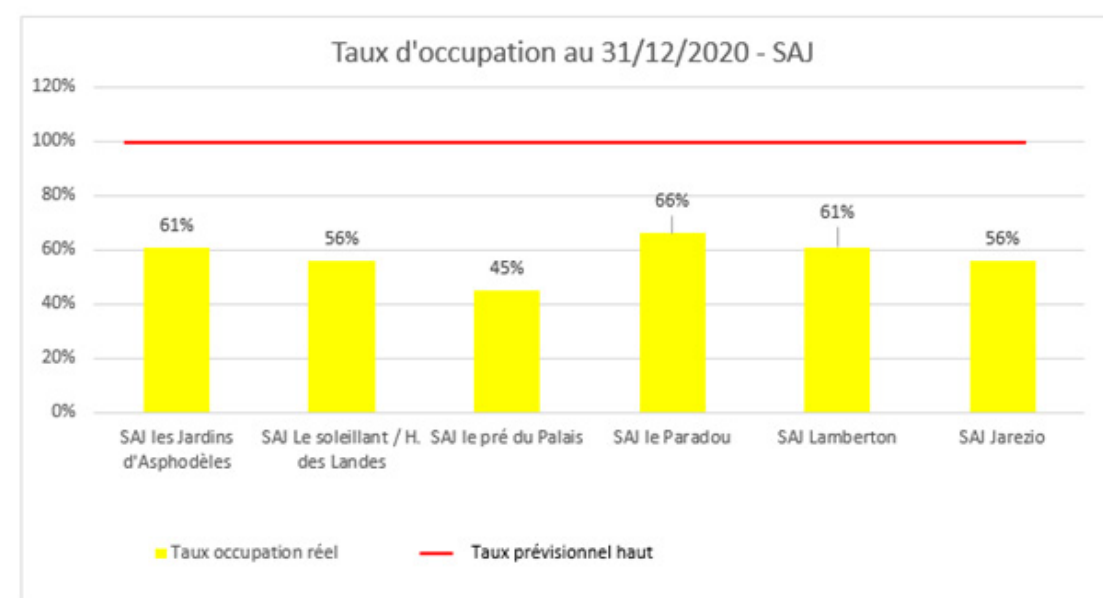
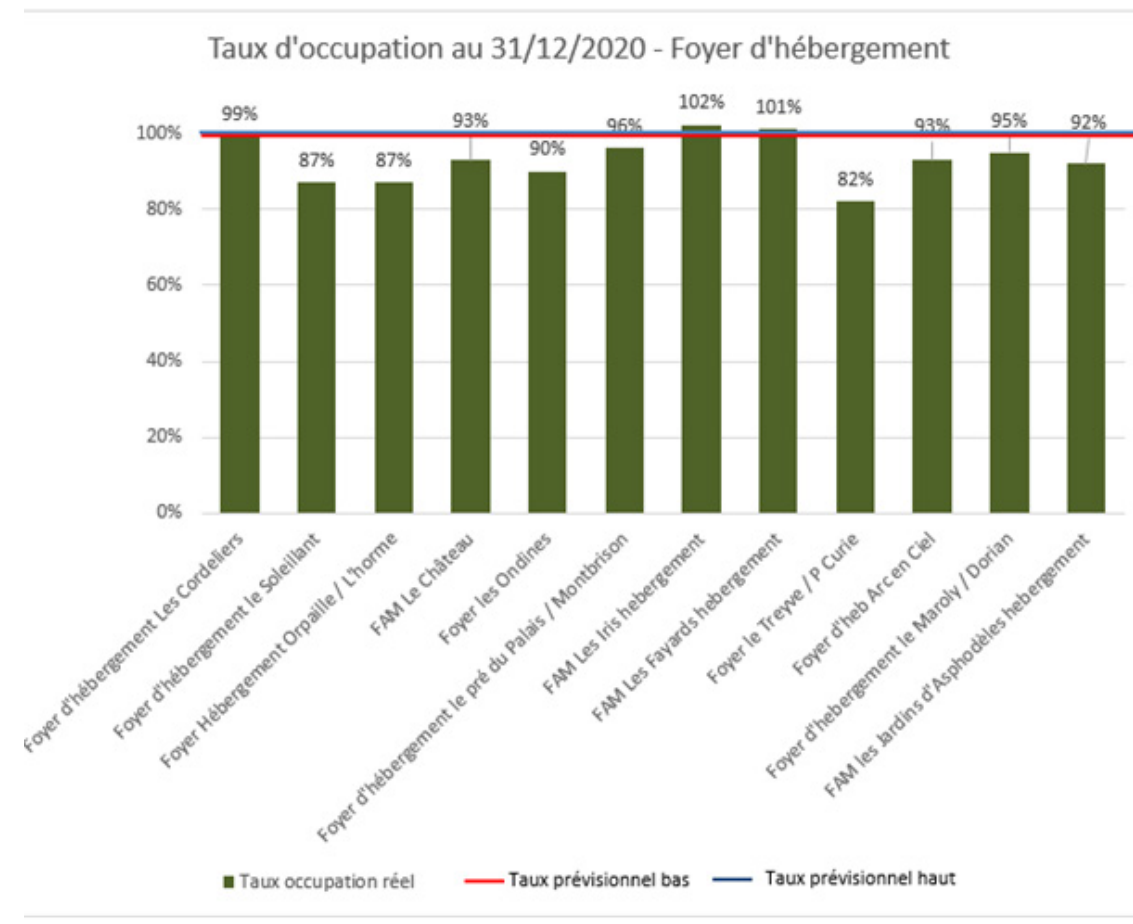
L'Adapei de la Loire a reçu une subvention de 15K€ en vue de conduire une action collective de soutien psychosocial aux aidants.

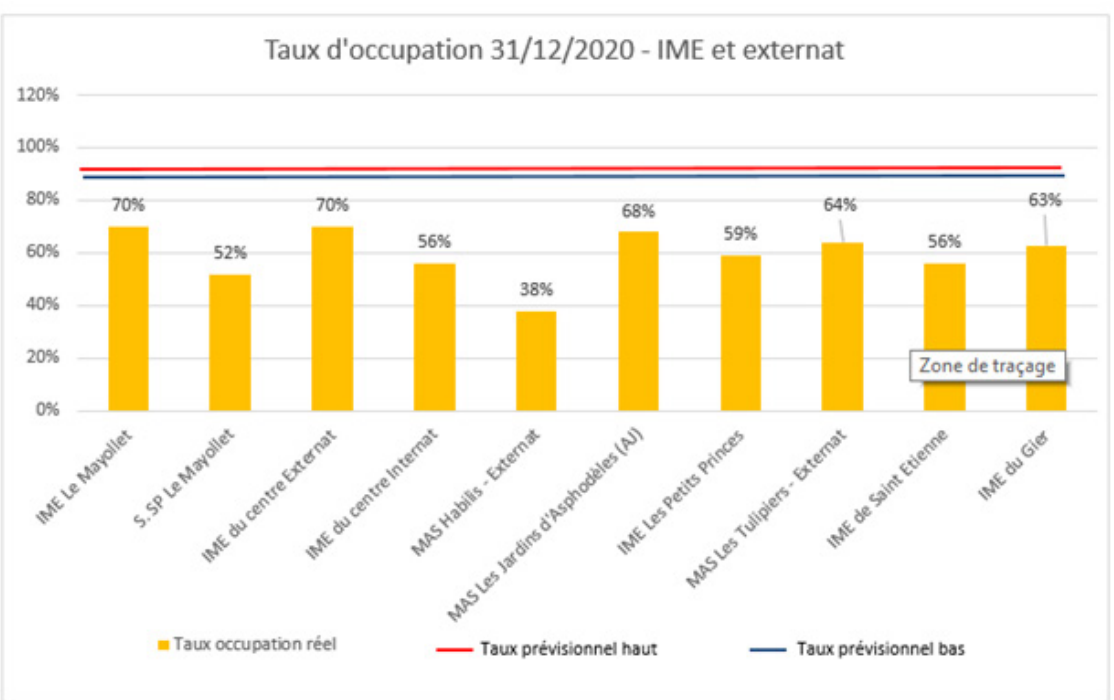
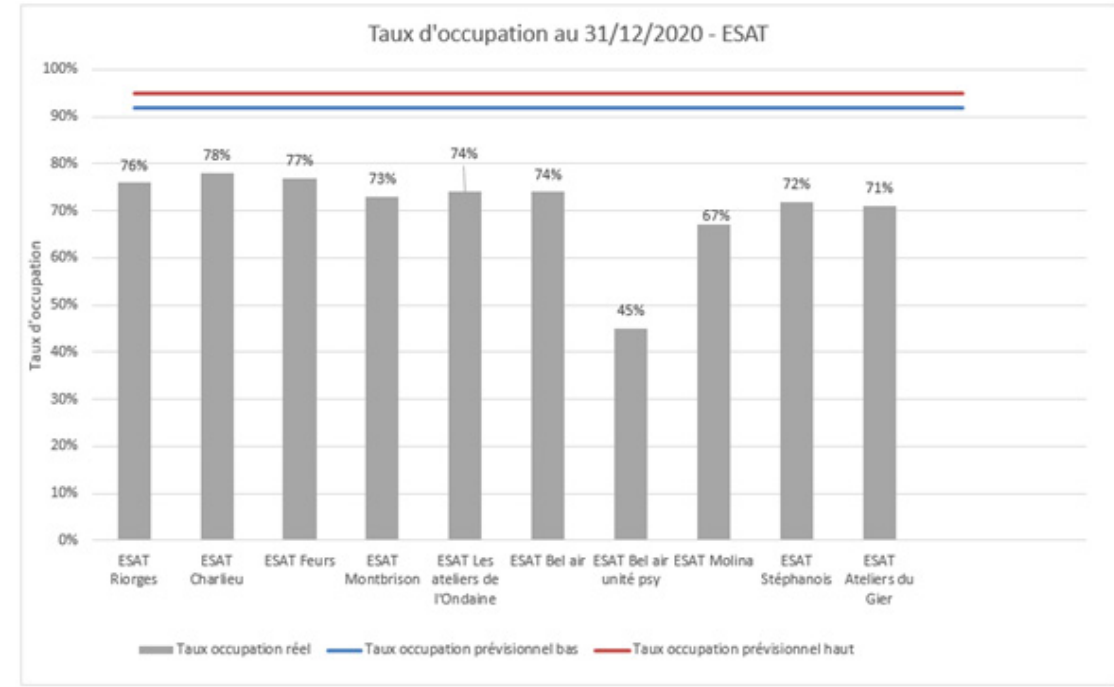
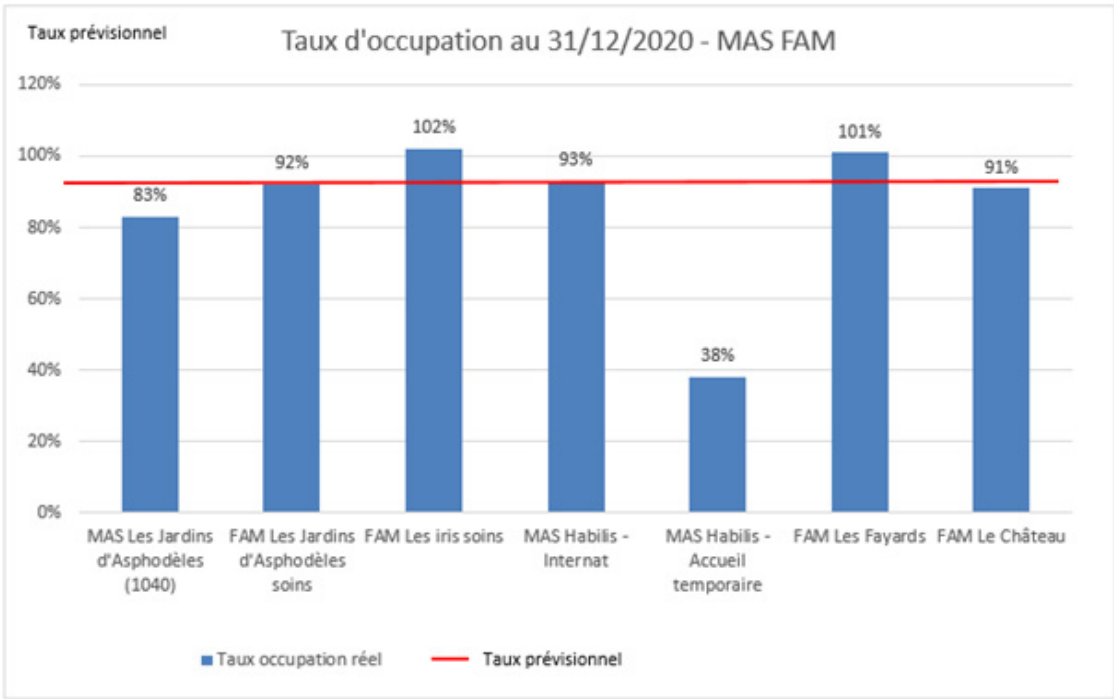
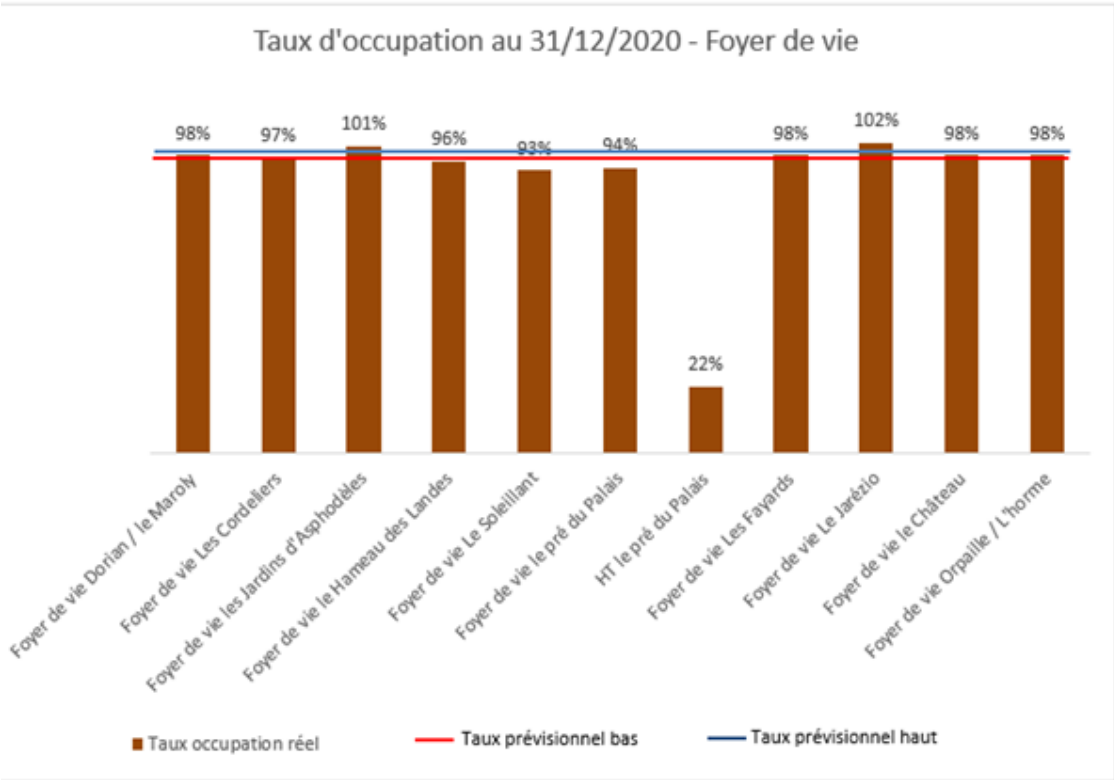
3. Activité des établissements et Résultat

L'activité des établissements a baissé de 14,6% en 2020 du fait de la pandémie ce qui représente 77 634 journées. Les établissements se sont adaptés en permanence aux mesures gouvernementales et aux situations épidémiques successives au sein des établissements. L'activité des établissements financés par le Département a baissé de 8%, celle des établissements ARS a reculé de 18,5% et celle des ESAT de 21,7%.

Les taux d'occupation ont été impactés par la crise sanitaire et notamment par la fermeture des IME, ESAT et SAJ pendant les 1ers et 2èmes confinements de 2020 et le retour en famille pour certaines personnes accueillies en Foyer d'hébergement. L'accompagnement des usagers a été maintenu et adapté grâce à l'engagement de l'ensemble des professionnels de l'Adapei de la Loire.

Activité des établissements pour 2020 :





L'activité des établissements financés par le Conseil Départemental et l'ARS ne devrait générer aucune régularisation du fait de la crise sanitaire. Aucune provision n'a été constituée en 2020.

Les jeunes adultes maintenus en IME au titre de «l'amendement CRETON » étaient au nombre de 63 à la fin de l'année 2020, dont 52% avec une orientation vers un Foyer de Vie 13% vers un FAM, 16% en MAS et 19% en ESAT et ESAT + Foyer d'hébergement.

Les enfants de plus de 20 ans accueillis en IME représentent 23% des effectifs. Par ailleurs, 17 jeunes adultes ont intégré des établissements pour adultes en 2020.

Les produits liés au maintien des jeunes adultes en IME au titre de « l'amendement CRETON » s'élèvent à 1 082 K€ sur 2020 contre 1 041 K€ en 2019. Le fond dédié au titre des «amendements cretons» s'élèvent à 2 987K€ en clôture 2020.

Les produits de la tarification et autres produits :

- Les taux directeurs appliqués en 2020 ont été de :
- Conseil Départemental + 0 %
 - ARS + 0.94% (+270K€)

Les produits liés aux APL sont en hausse de 26K€ et représentent 1 916K€ à fin 2020.

Les produits liés aux ventes des ESAT et EA sont en baisse de 1 127K€ (-17%) du fait de la fermeture des établissements et du ralentissement de l'activité de nos clients et plus généralement en France. Cette baisse doit être relativisée au regard des mesures de soutien dont ont bénéficié les ESAT (930 K€) au titre de la rémunération garantie des travailleurs en situation de handicap.

Les produits financiers en lien avec les placements de trésorerie s'élèvent à 106K€.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 1 741K€ et sont composés essentiellement de la vente d'une maison pour 135K€ et du produit de 720K€ correspondant au remboursement du service des impôts dans le cadre du litige taxe sur les salaires qui nous oppose à l'administration. Ce produit a fait l'objet d'une provision compte tenu que le litige n'est pas terminé.
Une reprise de la provision pour travaux d'accessibilité a été réalisé à hauteur de 180K€ afin de solder la provision, les travaux étant terminés.

Les charges d'exploitation et autres charges :

Les charges d'exploitation sont en baisse de 976 K€ soit -1,5%.

Les services extérieurs ont diminué de 1 396K€ avec notamment la baisse des charges d'honoraires de -339K€ (ouverture de l'UCP en 2019 et renouvellement du SI Finance et RH) et des transports d'usagers (-481K€), des frais d'affranchissement de 94K€, des frais de mission, de déplacement, d'entretien des espaces verts et de la sous-traitance en générale...

Les charges de personnel augmentent de 979K€ consécutivement au versement de la prime «covid» aux salariés des établissements de compétence ARS et FAM Hébergement pour 673K€. Cette prime a été compensée par des crédits non reconductibles. Par ailleurs, afin de prendre en compte l'engagement de l'ensemble des salariés pendant la crise, l'association a procédé au versement d'une prime exceptionnelle « pepa » pour 1 012K€.

Les surcouts liés à la crise sanitaire s'élèvent à 450K€ dont les équipements de protection, les produits d'entretien, et les renforts en personnel. Ces surcoûts ont été compensés en partie par des crédits non reconductibles.

Le salaire des travailleurs en situation de handicap a été maintenu lors de la fermeture des établissements. Conformément aux engagements pris pendant l'état d'urgence, l'Etat a compensé cette charge à hauteur de 932K€. Ce produit a atténué la baisse du CA des ESAT (-1 083K€, -19%)

Les investissements étant faibles sur l'année 2020 compte tenu de la crise sanitaire, la dotation aux amortissements est en légère baisse.

La provision liée au litige taxe sur les salaires s'élèvent à 1 601K€ en clôture soit une dotation de 970K€ par rapport à 2019. Ceci s'explique d'une part, par la provision du remboursement du Service des Impôts des entreprises -SIE- (720K€) en attente de la décision de la cour d'appel, et d'autre part par le maintien de la provision 2017 non prescrite pour cause d'état d'urgence (191K€).
Une provision de 494 K€ concernant le litige 35h a été maintenue dans les comptes pour couvrir le risque de paiement lié aux salariés à temps partiel pouvant intervenir ultérieurement. Les arrêts rendus par la Cour d'appel de Riom en date du 26 mai 2020 sont favorables à l'association, la partie adverse a décidé de se pourvoir en cassation.

Les résultats 2020 de l'activité de l'association sont les suivants :

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre		
- activité administration générale	501 760	
- activité commerciale des ESAT et EA		1 063 669
- activité vie associative	27 062	
Gestion sous contrôle de tiers financeurs		
- activité des établissements		1 555 006
s/total	528 822	2 618 675
Résultat de l'exercice (excédent)		2 089 853

Les résultats comptables de l'activité sociale des établissements sont les suivants :

- Assurance Maladie (IME, MAS, FAM et SESSAD) excédent 1267 K€
- Assurance Maladie (ESAT) excédent 870 K€
- Conseil Départemental (Foyers, SAJ, SAESAT et SAVS) déficit 582 K€

4. L'activité commerciale

Le chiffre d'affaires des ESAT est en diminution de -19% soit -1 083K€. Le premier confinement a fortement impacté l'activité et le retour à la normale est progressif. Les établissements les plus impactés sont l'ESAT de l'Ondaine, l'ESAT du Gier et l'ESAT de Montbrison. Les aides accordées pour soutenir les ESAT ont permis de maintenir le résultat au niveau de 2019 soit un excédent de 857K€. L'économie étant fragilisée dans son ensemble, il est probable que les ESAT subissent les effets de la crise en 2021. Il n'est pas à exclure des tensions au niveau du recouvrement.

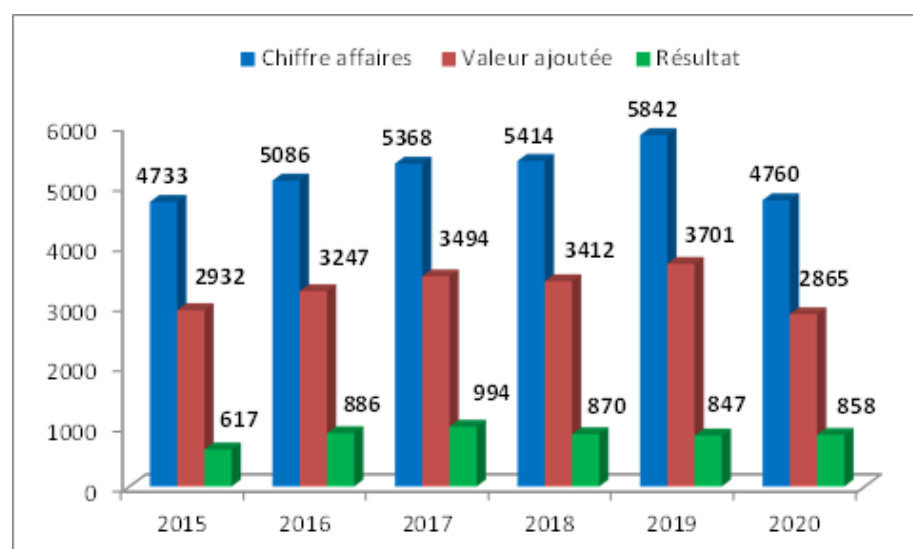
Le chiffre d'affaires des entreprises adaptées est en hausse de 269K€ soit +9% du fait de l'ouverture de la cuisine centrale en année pleine. Néanmoins, l'activité de cette dernière a été impactée par la fermeture des établissements. Les autres entreprises adaptées ont maintenu leur niveau d'activité, cette performance est à saluer.

Le résultat des entreprises adaptées s'élève à 144K€ et est en forte progression par rapport à 2019 du fait de la montée en puissance de la cuisine centrale et de la bonne gestion des structures.

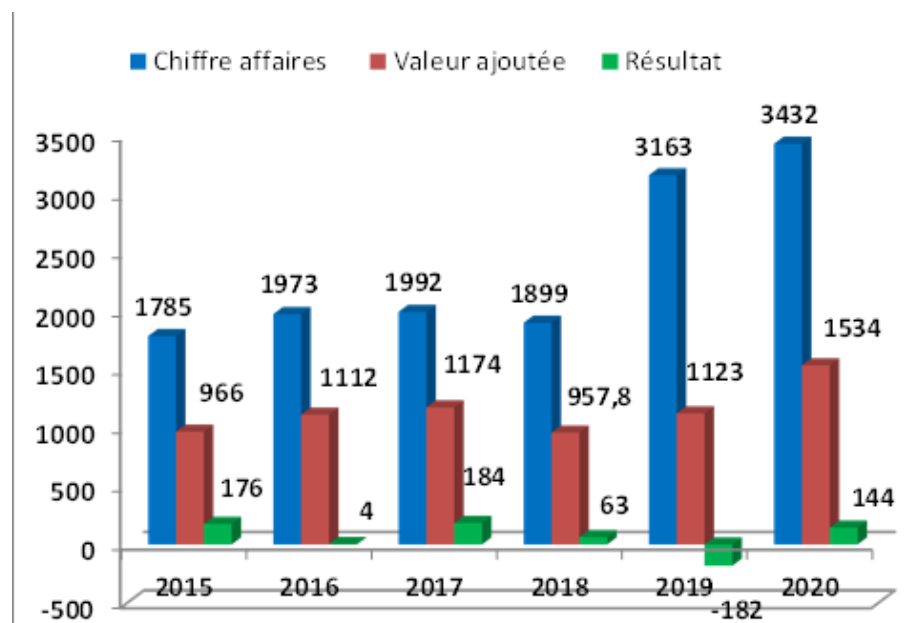
L'Adapei de la Loire félicite l'ensemble des travailleurs d'ESAT et d'EA pour leur investissement ainsi que tous les salariés redéployés qui ont permis d'assurer la continuité de service auprès des clients internes et externes.

Evolution du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et du résultat des ESAT et des EA entre 2015 et 2020 :

ESAT :



EA :



5. Commission Finances :

Deux commissions Finances en 2020, les sujets abordés ont été les suivants :

- Projet ESAT Les ateliers du Gier, subventions, trésorerie et dette (6 février 2020)
- Situation des comptes, projet SI RH, étude coûts immobiliers (7 décembre 2020)

Deux réunions de synthèse avec le Commissaire aux comptes :

- Situation des comptes à fin juin 2020 (17 novembre 2020)
- Synthèse de l'audit des comptes annuels 2020 (5 mai 2021)

6. Perspectives 2021

La crise sanitaire se prolongeant, les équipes restent pleinement mobilisées afin de maintenir un accompagnement de qualité. Le niveau d'activité est perturbé et le sera tout au long de l'année 2021. Le retour à la normale sera long et dépendra de l'avancée de la campagne de vaccination nationale mais également des potentielles nouvelles vagues liées à de nouveaux variants de la Covid-19.

Malgré tout, l'Adapei de la Loire continue d'œuvrer à la réalisation des objectifs contractualisés avec les financeurs dans le cadre des CPOM. Une attention particulière est portée aux projets immobiliers suivants :

- Reconstruction de l'IME Centre-Forez ;
- Rénovation et/ou transfert de la MAS des Tulipiers et du FAM des Iris ;
- Restructuration de l'IME du Mayollet ;
- Livraison de la première tranche du dispositif Janin (mars 2021).

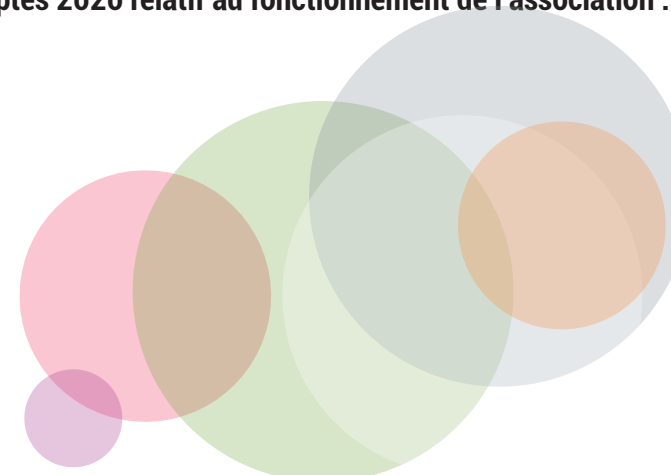
Les dialogues de gestion seront relancés avec les financeurs afin de faire un point d'étape sur les CPOM. Sur ce point, le CPOM Département arrivant à échéance en 2022 (avenant en cours) nécessitera une réflexion approfondie. L'objectif est d'élaborer un projet ambitieux soutenable financièrement.

Les taux directeurs 2021 sont méconnus au moment de la rédaction du présent rapport.

La refonte des systèmes d'information engagée en 2020 nécessite un fort investissement des équipes. L'objectif est de stabiliser et de fiabiliser les outils.

Une vigilance particulière sera apportée à l'activité des ESAT et EA, fragilisée par la crise en 2020.

Détail des comptes 2020 relatif au fonctionnement de l'association :



Partie 2 : KPMG

7. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées



KPMG SA
4 Allée Drouot
Parc Giron
42031 Saint-Etienne

ADAPEI Loire
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions règlementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2020
ADAPEI Loire
11-13 rue Grangeneuve - 42000 SAINT ETIENNE

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais (" private company limited
by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
4 Allée Drouot
Parc Giron
42031 Saint-Etienne

ADAPEI Loire
11-13 rue Grangeneuve - 42000 SAINT ETIENNE
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association ADAPEI Loire,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre
rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été
données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été
avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous
prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il
vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier
l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 314-59 du Code l'Action Sociale et des Familles, il nous
appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution,
au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la
doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à
cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous
ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

KPMG SA
société française membre du
réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants adhérents
de KPMG International Limited,
une société de droit anglais
(" private company limited by
guarantee ").

SA
Société de commissariat aux
comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



ADAPEI Loire
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
7 mai 2021

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Rémunérations visées par l'article L.313-25 du code de l'Action sociale et des familles

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant total des rémunérations visées par l'article L.313-25 du code de l'Action sociale et des familles prises en charge par l'ADAPEI Loire est de 121 995,41 €. Les rémunérations individuelles s'établissent comme suit :

Bénéficiaire	Fonction	Salaire brut annuel
M. Olivier FABIANI	Directeur Général	102 759,16 €
M. Antoine GRAND (fils d'un administrateur)	Technicien informatique	19 236,25 €

KPMG SA
société française membre du
réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants adhérents
de KPMG International Limited,
une société de droit anglais
(" private company limited by
guarantee ").
SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



ADAPEI Loire
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
7 mai 2021

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Location entre la société R.A.A.M. S.A.S. et ADAPEI Loire

- Entité cocontractante : Restauration Adaptée ADAPEI des Murons – R.A.A.M. S.A.S.
- Personne concernée : Monsieur Marc Bonneville
- Nature et objet : La société Restauration Adaptée ADAPEI des Murons – R.A.A.M. S.A.S. loue à l'Association ADAPEI Loire des locaux abritant l'activité de son établissement C3S.
- Modalités : Au cours de l'exercice 2020, votre association a pris en charge à ce titre un loyer de 426 000 € TTC, ainsi que 19 923 € TTC concernant la taxe foncière.

Saint-Etienne, le 7 mai 2021

KPMG SA

Guy Villemagne
Associé

KPMG SA
société française membre du
réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants adhérents
de KPMG International Limited,
une société de droit anglais
(" private company limited by
guarantee ").
SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

8. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG SA
4 Allée Drouot
Parc Giron
42031 Saint-Etienne

ADAPEI Loire

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
ADAPEI Loire
11-13 rue Grangeneuve - 42000 SAINT ETIENNE

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
4 Allée Drouot
Parc Giron
42031 Saint-Etienne

ADAPEI Loire

11-13 rue Grangeneuve - 42000 SAINT ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association ADAPEI Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADAPEI Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.3 - Conventions comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais ("private company limited by
guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



ADAPEI Loire
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2020

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « 2.3 - Conventions comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des nouveaux règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



ADAPEI Loire
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2020

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 7 mai 2021

KPMG SA

Guy Villemagne
Associé

Partie 3 : Bilan Compte de résultat

 ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net (selon ANC 2018-06)	Net (selon CRC 1999-01)
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	775 155	- 477 785	297 370	434 985
Frais d'établissements	289 560	- 214 601	74 959	111 125
Concessions, brevets, licences	485 595	- 263 184	222 411	323 860
Immobilisations corporelles	87 989 509	- 55 483 229	32 506 280	33 523 870
Terrains	3 298 522	-	3 298 522	3 298 522
Constructions	29 766 464	- 16 525 159	13 241 304	13 391 178
Installations spécifiques	5 780 427	- 4 896 657	883 770	888 085
Matériel et outillage	1 143 217	- 773 395	369 822	376 465
Inst. techniques, mat. Et outillage industriels	6 923 644	- 5 670 052	1 253 592	1 264 550
Aménagt agencet et installations (dont provision pour dépréciation AAI)	31 913 769	- 20 487 011	11 426 758	12 172 250
Matériel de transport	4 055 932	- 3 284 084	771 848	696 393
Matériel informatique et réseau	2 162 853	- 1 867 547	295 307	439 682
Matériel réseau téléphonique	535 682	- 485 384	50 298	86 826
Matériel et mobilier	7 360 017	- 6 217 743	1 142 274	1 374 486
Matériel divers	577 865	- 221 702	356 163	368 972
Immobilisations - Taxe apprentissage	724 547	- 724 547	0	0
Autres immobilisations corporelles	47 330 666	- 33 288 018	14 042 648	15 138 609
Immobilisations corporelles en cours	670 214	-	670 214	216 012
Immobilisations affectées				215 000
Biens reçus par legs destinés à être cédés	80 000		80 000	
Immobilisations financières	6 169 178		6 169 178	6 052 474
Participations et créances rattachées	3 012 122		3 012 122	
Participations				3 005 551
Créances rattachées à des participations				6 540
Prêts organismes collecteurs	2 567 027		2 567 027	2 428 223
Autres	590 029		590 029	
Dépôts et cautionnements versés				84 115
Créances diverses + avance preneur				528 045
TOTAL I	95 013 841	- 55 961 013	39 052 828	40 011 329
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	296 688		296 688	242 699
Matières premières et fournitures	284 743		284 743	238 318
Produits et marchandises	11 945		11 945	4 381
Créances	8 949 901	- 808 072	8 141 829	5 876 471
Créances clients, usagers et cptes rattachés	7 730 366	- 808 072	6 922 294	5 297 599
Créances reçues par legs ou donations	104 153		104 154	
Autres créances	593 963		593 963	578 872
Fournisseurs débiteurs	521 419		521 419	
Valeurs mobilières de placement	15 393 754		15 393 754	15 791 001
Disponibilités	28 171 594		28 171 594	25 182 318
Charges constatées d'avance	80 486		80 486	89 488
TOTAL II	52 892 423	- 808 072	52 084 352	47 181 977
TOTAL GENERAL (I+II)	147 906 265	- 56 769 085	91 137 180	87 193 306

 PASSIF	31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	7 023 419	7 388 806
Fonds propres statutaires	7 023 419	
Dotation de base		148
Association apport à gestion		7 388 658
Fonds propres avec droit de reprise		6 148 183
Fonds renouvelables immobilisations		2 710 229
Subventions diverses		184 726
Etat, collectivités publiques		3 253 227
Réserves	29 265 677	28 689 908
Réserves de couverture du BFR		13 303 644
Autres réserves		15 386 264
Réserves statutaires ou contractuelles	13 498 261	
Réserves pour projets de l'entité	15 767 416	
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	13 498 261	
Report à nouveau	1 530 214	- 4 980 469
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		- 43 891
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		- 590 265
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		- 2 554 515
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		- 6 900 827
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 517 047	
EXCEDENT DE L'EXERCICE	2 089 852	1 865 676
Dont excédent des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 555 006	
Situation nette (sous total)	39 909 162	
Subventions d'investissements	3 584 858	2 494 593
Provisions réglementées	3 667 985	4 483 350
TOTAL I	47 162 005	46 090 047
Fonds reportés liés aux legs ou donation	262 219	
Fonds dédiés	7 768 792	
TOTAL II	8 031 011	
Provisions pour risques et charges		6 784 276
Provisions pour risques	3 015 612	
Provisions pour charges	5 304 992	
Fonds dédiés		7 149 966
TOTAL III	8 320 604	13 934 241
DETTE S		
Emprunts & dettes auprès des Ets de crédit (2)	13 812 480	15 614 204
dont intérêts courus non échus	23 612	28 632
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 625 721	322 476
Dettes sociales et fiscales	10 096 751	9 747 456
Dettes sur immobilisations	355 018	48 366
Charges à payer		611 864
Autres dettes	1 733 590	806 215
Produits constatés d'avance (1)		18 437
TOTAL IV	27 623 560	27 169 017
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	91 137 180	87 193 306

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

18 649

18 437

	31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	97 362	
Ventes de biens et services	5 394 124	
Ventes de marchandises		11 118
Production vendue		5 503 193
Autres produits		1 016 237
Dotations et produits de la tarification		59 190 211
Produits des tiers financeurs	62 759 073	
Concours publics	62 684 482	
Subventions d'exploitation	61 090	45 330
Ressources liées à la générosité du public	13 500	
Reprises s/amort., dépr., prov. Et transferts de charges	227 228	867 231
Cotisations		97 936
Utilisation des fonds dédiés	321 771	
Autres produits / produits div. gest. courante	89 343	2 029 174
PRODUITS D'EXPLOITATION	68 888 901	68 760 430
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 463 199	541 744
Achats de MP et autres approvisionnements		1 221 584
Variation de stocks	- 46 425	- 129 581
Achats non stockés de mat. Et fture		4 061 891
Services extérieurs et autres		11 111 742
Autres achats et charges externes	14 015 238	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 716 410	3 551 292
Salaires et traitements	31 826 787	31 748 025
Charges sociales	10 790 166	10 937 707
Autres charges de gestion courante		69 988
Dotations aux amortissements	3 187 341	3 237 611
Dotations aux provisions		- 312
Dotations aux provisions pour risques et charges		538 879
Dotations aux dépr. Et provisions	506 521	
Reports en fonds dédiés	416 300	
Autres charges	38 994	
CHARGES D'EXPLOITATION	65 914 532	66 890 571
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 974 369	1 869 859

	31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des VMP	87 180	196 644
Autres produits financiers	18 896	5 539
PRODUITS FINANCIERS	106 076	202 183
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	250 353	287 142
Autres charges financières	1 782	1
CHARGES FINANCIERES	252 135	287 143
RESULTAT FINANCIER	- 146 059	- 84 960
RESULTAT COURANT	2 828 310	1 784 899
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	884 422	595 373
Sur opérations en capital	451 650	308 175
Reprises sur provisions & transferts de charges	69 515	1 007 229
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 405 587	1 910 777
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	406 739	407 303
Sur opérations en capital	142 247	20 396
Dotations aux provisions pour risques & charges	1 509 805	761 160
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 058 790	1 188 859
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 653 203	721 918
Impôts sur les bénéfices	85 255	
Engagement à réaliser sur subventions attribuées		655 428
Utilisation des fonds dédiés		14 287
TOTAL DES PRODUITS	70 400 564	70 887 677
TOTAL DES CHARGES	68 310 712	69 022 001
EXCEDENT DE L'EXERCICE	2 089 852	1 865 676

Partie 4 : Annexes



2020

Annexe aux comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Ce rapport contient 17 pages

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2020

L'Adapei de la Loire est aujourd'hui une association à dimension départementale implantée dans la Loire. Elle gère 60 établissements spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap de tous âges.

« Les missions de l'Adapei de la Loire sont entièrement tournées vers le bien-être de la personne handicapée, de sa qualité de vie et de la satisfaction de ses désirs car elle ne doit pas être réduite à ses déficiences ou à ses difficultés. L'accueil et l'accompagnement, la mise en œuvre de prestations afin d'élaborer un parcours de vie personnalisé, l'accès aux dispositifs de droit commun afin de permettre l'inclusion de la personne handicapée dans la société civile sont les missions premières de l'Adapei de la Loire. Ces missions sont essentielles afin de permettre à la personne handicapée d'exprimer ses besoins, de garantir son autonomie et sa sécurité, ses libertés individuelles et, ceci, dans le respect du cadre collectif ».

Afin de remplir sa mission, l'association dispose de moyens financiers versés et contrôlés annuellement par les autorités de tarification. Ces moyens sont appelés plus communément « produits de la tarification » et négociés dans le cadre des CPOM. Ils permettent de financer l'exploitation des établissements. Chaque pôle dispose d'un budget lui permettant d'accueillir les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions. Les produits de la tarification servent à financer les dépenses hôtelières, les dépenses de personnel, les investissements et à couvrir les risques le cas échéant.

Les taux directeurs appliqués sur les enveloppes budgétaires de 2020 : Conseil départemental 0%, ARS : +0.94% (+5.9% CNR Covid et Autres).

Il n'y a pas de minoration des dotations globales ARS liée aux objectifs d'activité non atteints.

Il n'y a pas de provision pour la sous activité des établissements financés par le Conseil Départemental sur 2020.

Pour rappel, le CPOM ARS couvre la période 2020-2024. Le CPOM DVS couvre la période 2018-2021. Ce dernier fait l'objet d'une demande de prolongation d'un an auprès des services du Département compte tenu de la gestion de la crise sanitaire.

Les produits liés au maintien des jeunes adultes en IME au titre de « l'amendement CRETON » s'élèvent à 1 082 K€ sur 2020 contre 1 041 K€ en 2019.

Crise sanitaire COVID 19 :

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice. La crise sanitaire a eu un impact relatif sur les comptes de l'association compte tenu des mesures de soutien accordées au secteur et de l'engagement des professionnels. L'Adapei de la Loire a veillé à protéger avant tout les salariés et les personnes en situation de handicap. Aussi, certains établissements ont fermé lors du premier confinement, ce fut le cas des ESAT, des IME et SAJ. Néanmoins, les professionnels ont continué d'assurer un accompagnement à distance et/ou à domicile. Certains professionnels furent redéployés afin d'assurer la continuité des activités blanchisserie, restauration... afin de garantir la continuité d'accompagnement des foyers restés ouverts durant toute la crise. Les surcoûts COVID ont été compensés en partie notamment pour les établissements de compétence ARS. Les surcoûts (400K€) comprennent des dépenses de protections (EPI), de matériels nécessaires à la gestion de la pandémie. Par ailleurs, des renforts de personnel furent nécessaires pour pallier aux absences et faire face à des situations difficiles. A contrario, des économies furent générées du fait de la fermeture des établissements sur les postes d'alimentation, de transport. A noter une baisse des investissements compte tenu du ralentissement de l'activité et de la priorité donnée à la gestion de crise.

L'association n'a pas eu recours au PGE compte tenu de sa situation financière. Les indemnités de chômage partiel perçues se limitent à 39K€.

Les produits de la tarification sont maintenus et la sous activité liée aux multiples fermetures des établissements (décisions de l'Etat, clusters...) a été neutralisée.

L'association a souhaité récompenser l'engagement des salariés en versant une prime Pépa exceptionnelle (700K€).

Refonte des systèmes d'information :

Les changements de logiciels, tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau de la comptabilité ont été la source de nombreux dysfonctionnements tant pour les établissements que pour le siège. L'Association n'a pu bénéficier d'indicateurs fiables et d'outils de pilotage tout au long de l'année. La situation revient à la normale progressivement et la stabilisation des outils reste une priorité pour l'année 2021.

Provisions :

Litige 35 h : une provision de 494 K€ a été maintenue dans les comptes pour couvrir le risque de paiement lié aux salariés à temps partiel devant intervenir en 2021. Les arrêts rendus par la Cour d'appel de Riom en date du 26 mai 2020 sont favorables à l'Association. La partie adverse se pourvoit en cassation. Le jugement est attendu en 2022.

Une reprise de la provision pour travaux d'accessibilité a été réalisée à hauteur de 180 K€ ce qui solde la provision à fin décembre 2020, les travaux d'accessibilité étant terminés.

Une provision de 250 K€ est constituée concernant les réductions appliquées sur la taxe sur les salaires basée sur les rémunérations des moniteurs d'atelier en ESAT au titre de l'année 2020 ce qui porte la provision totale (de 2017 à 2020) à 881 K€ à fin 2020. Le jugement rendu par le tribunal administratif le 12 mars 2020 est favorable à l'Adapei de la Loire, et la décision rendue est exécutoire. Consécutivement à la décision, l'administration a versé à l'Adapei de la Loire 720K€. L'administration ayant fait appel de la décision le 29 juin 2020, l'Adapei de la Loire provisionne ce remboursement.

Une provision de 263 K€ est constituée au titre d'un litige avec la société Sodexo concernant la reprise du personnel consécutivement à la fermeture de cuisines gérées par Sodexo.

Une provision de 35 K€ est constituée au titre d'un litige avec la société SCHELL (architecte de l'institut médico-éducatif Les petits princes)

Mouvements sur les établissements :

Fusion de l'ESAT le Coteau avec l'ESAT Riorges au 1er janvier 2020.

Mouvements de personnel au siège :

Départ de Mme FOUILLET (directrice des ressources humaines), arrivée de Mme PONT en qualité de Directrice de la personne.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil d'administration en date du 06 mai 2020.

L'exercice comptable court du 1er janvier au 31 décembre 2020.

2.2 Méthodes générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) qui regroupe les compétences du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en application du règlement ANC n° 2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général, à l'instruction M22bis et, des dispositions particulières suivantes :

- Règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes,
- Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Du code de l'action sociale et des familles (CASF), pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L. 312-1 du CASF.

2.3 Conventions comptables

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Première application des règlements ANC 2018-06 et 2019-04,
- Indépendance des exercices,
- Informations relatives au bilan.

L'application des règlements ANC n° 2018-06 et n° 2019-04 a notamment les conséquences suivantes :

- Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables (compte 1026) ont été reclassées en subventions d'investissements (compte 13). Les reprises au compte de résultat qui auraient été constatées sur les exercices précédents ont été comptabilisées en report à nouveau.
- La présentation des états financiers (bilan et compte de résultat) a été modifiée. Le bilan et le compte de résultat présentent donc les données relatives à 2020 selon le règlement ANC n° 2018-06 et celles de 2019 selon le règlement CRC 1999-01.

3. BILAN ACTIF

3.1 Tableau des immobilisations brutes (hors immobilisations en cours)

IMMOBILISATIONS (Hors immobilisations en cours)							
Comptes		Valeur brute	Augmentations		Diminutions		Valeur brute
		31/12/19	Transfert / Fusion	Acquisition	Transfert / Fusion	Cession / Rebut	31/12/20
Immobilisations incorporelles	201200 FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT	289 559					289 559
	205000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	441 307	1 489	44 287	1 489		485 594
Immobilisations corporelles	211100 TERRAINS	3 298 522					3 298 522
	213100 BATIMENTS	28 853 808	480 000	645 284	482 284		29 496 808
	213500 BATIMENTS HORS P.J. AMORT ASSOCIATIF	269 656					269 656
	215100 INSTALLATIONS COMPLEXES FINANCIERES	435 225					435 225
	215200 INSTALLATIONS TECHNIQUES EA	143 610					143 610
	215300 INSTALLATION A CARACTERE SPECIFIQUE	5 022 952	147 849	241 530	147 849	62 890	5 201 592
	215400 MATERIEL ET OUTILLAGE	1 060 012	32 787	87 303	32 787	4 099	1 143 217
	218100 AMENAGEMENTS, AGENCEMENTS, INSTALLATIONS	31 622 694	241 815	304 881	239 531	16 089	31 913 769
	218200 MATERIEL DE TRANSPORT	3 796 141	23 086	306 885	23 086	47 095	4 055 932
	218300 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	801 301	2 464	41 993	2 464		843 294
	218310 MATERIEL RESEAU INFORMATIQUE SIEGE	1 319 559					1 319 559
	218320 MATERIEL RESEAU TELEPHONIQUE	535 682					535 682
	218400 MOBILIER MATERIEL DE BUREAU	7 364 809	77 991	43 417	77 991	48 209	7 360 017
	218410 MATERIEL MEDICAL ET PARAMEDICAL	248 201	1 959	24 835	1 959		273 036
	218420 ELECTROMENAGER	248 860		55 969			304 828
	218800 MATERIEL TAXE D'APPRENTISSAGE	743 722		2 516		21 691	724 547
	241000 LEGS IMMOBILISEES AFFECTEES	215 000				135 000	80 000
Total		86 710 621	1 009 440	1 798 899	1 009 440	335 072	88 174 448

Les immobilisations en-cours représentent 670 K€ en fin d'exercice

0

3.2 Tableau des amortissements sur immobilisations hors dépréciations

AMORTISSEMENTS (Hors dépréciations)					
Comptes		Cumul amortissements		Amortissements cumulés	
		31/12/19	Dotations	Diminution	31/12/20
Immobilisations incorporelles	280110 FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT	178 435	36 165		214 601
	280500 LICENCES ET CONCESSIONS	117 447	145 737		263 184
Immobilisations corporelles	281310 BATIMENTS	15 462 629	792 874		16 255 503
	281310 BATIMENTS HORS P.J. AMORT ASSOCIATIF	269 656			269 656
	281510 INSTALLATIONS COMPLEXES FINANCIERES	435 225			435 225
	281520 INSTALLATIONS TECHNIQUES EA	143 610			143 610
	281530 INSTALLATION A CARACTERE SPECIFIQUE	4 134 867	243 977	61 022	4 317 822
	281540 MATERIEL ET OUTILLAGE	683 547	93 069	3 222	773 395
	281810 AMENAGEMENTS, AGENCEMENTS, INSTALLATIONS	19 248 444	1 051 311	14 744	20 285 011
	281820 MATERIEL DE TRANSPORT	3 099 748	231 430	47 095	3 284 084
	281830 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	461 118	152 172		613 290
	2818310 MATERIEL RESEAU INFORMATIQUE SIEGE	1 220 060	34 197		1 254 257
	281832 MATERIEL RESEAU TELEPHONIQUE	448 855	36 529		485 384
	281840 MOBILIER MATERIEL DE BUREAU	5 990 322	272 472	45 052	6 217 743
	281841 MATERIEL MEDICAL ET PARAMEDICAL	70 351	41 246		111 597
	281842 ELECTROMENAGER	57 738	52 367		110 105
	281880 MATERIEL TAXE D'APPRENTISSAGE	743 722	2 516	21 691	724 547
Total		52 765 774	3 186 062	192 825	55 759 013

3.3 Tableau des dépréciations des immobilisations corporelles

RECAPITULATIF	INVESTISSEMENTS 2020					
	Cumul Amort. Début d'Exercice	Dotations	Diminutions	Augmentation Transferts	Diminutions Transferts	Cumul Amort. Fin d'exercice
291310-291810 DEPRECIATION DES AGENCEMENTS ET CONSTRUCTIONS	202 000					202 000
Total	202 000	-	-	-	-	202 000

3.4 Immobilisations incorporelles

3.4.1 Principaux mouvements

Acquisition de licences liées aux changements de système informatique Finances (37 K€) et à des logiciels de visioconférence (7 K€).

3.4.2 Frais d'établissement

Ces frais concernent des dépenses réalisées à l'ouverture des nouveaux établissements. Ils sont amortis sur une durée de cinq ans en mode linéaire.

3.4.3 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
Logiciels Concession Brevet	Linéaire	3 à 5 ans

3.5 Immobilisations corporelles

3.5.1 Principaux mouvements concernant les immobilisations corporelles

Les principaux investissements réalisés au cours de la période concernent :

- Les investissements relatifs aux en-cours « activés » (454 K€) : Restructuration IME Le Mayollet (315 K€), IME Centre Forez (139 K€).
- L'acquisition d'un bâtiment à Feurs destiné à l'ESAT de Feurs (643 K€), de matériels et installations pour la partie production des ESAT (422 K€), de matériel de transport (307 K€), de matériel de bureau (42K€).

Les sorties correspondent à la vente de la maison de Marcilly-le-Châtel pour 135K€ et à du matériel cédé ou mis au rebut (200 K€) qui ont été réalisées suite à l'inventaire annuel des immobilisations dans les établissements.

Types d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Installations techniques,	Linéaire	10 à 15 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

3.5.2 Méthodes d'amortissements

Les méthodes d'amortissements de dépréciation des immobilisations sont conformes aux instructions du référentiel comptable M22.

3.6 Immobilisations financières

Immobilisations financières	Valeur
Participations (dont SASU RAAM)	3 012 122
<i>dont Créances rattachées à des participations</i>	<i>6 540</i>
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-
Autres titres immobilisés	-
Prêts 1% logement	2 567 027
Autres immobilisations financières	590 029
TOTAL	6 169 178

3.7 Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	% Détenion	Valeur brute Valeur nette	Chiffre d'affaires	Résultat	Capitaux propres
SASU RAAM	3 000 000 €	100%	3 000 000 € 3 000 000 €	371 603 €	1 047 €	3 014 739 €

3.8 Evaluation des stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits finis sont valorisés au prix de revient.

La valorisation tient compte d'éventuelles dépréciations liées au marché des produits vendus.

3.9 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	6 540		6 540
Prêts (1)	2 567 027	294 658	2 272 369
Autres immobilisations financières			
Autres	590 029	30 692	559 338
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux	541 971		541 971
Créances clients et comptes rattachés	7 188 394	7 188 394	
Créances reçues par legs	104 153	104 153	
Autres créances	593 963	593 963	
Charges constatées d'avance	80 486	80 486	
TOTAL	11 672 565	8 292 347	3 380 218
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	138 804		
Prêts récupérés en cours d'exercice	-		

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la recouvrabilité de la créance est incertaine.

3.10 Produits à recevoir

Ils sont composés des éléments suivants :

Produits à recevoir	31/12/20	31/12/19
Créances sociales	349 574	209 463
Autres Créances	258 906	223 301
Trésorerie	72 837	315 529
Total	681 316	748 293

3.11 Valeurs Mobilières de Placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
PLACEMENT CAISSE D'EPARGNE	10 400 000	10 400 000	-	
PLACEMENT CREDIT AGRICOLE	482 997	575 782	92 785	
PLACEMENT CIC	4 510 757	4 510 757	-	
PLACEMENT CREDIT COOPERATIF	-	-	-	
Total	15 393 754	15 486 539	92 785	-

4. BILAN PASSIF

Les fonds propres au 31 décembre 2020 se décomposent comme suit :

- §4.1 – Fonds propres et réserves : 36 289 096 €
 - §4.2 – Report à nouveau : 1 530 214 €
 - §4.3 – Autres fonds propres : 7 252 843 €
- 45 072 153 €**

4.1 Fonds propres et réserves

Tableau de variation des fonds propres et des réserves	31/12/2019	Affectation du résultat	Augment.	Diminut. / consommation	31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	7 388 806	- 365 387	-	-	7 023 419
Dotation de base	148				148
Association Apport à la gestion	7 388 658	- 365 387	-	-	7 023 271
Fonds propres avec droit de reprise (1)	6 148 183	-	16 480	6 164 663	-
Réserves	28 689 908	913 364	2 286 735	2 624 330	29 265 677
RESERVES - ARS	10 507 275	- 32 988	-	-	10 474 287
Réserve investissements ARS	6 574 233		-	-	6 574 233
Réserve compensation déficits ARS	1 246 253		-	-	1 246 253
Réserve amortissements ARS	2 686 789	- 32 988	-	-	2 653 801
RESERVES - CONSEIL DPTAL	2 629 308	- 32 598	-	-	2 596 710
Réserve investissements CD	31 755				31 755
Réserve compensation déficits CD	1 501 280				1 501 280
Réserve amortissements CD	1 096 273	- 32 598			1 063 675
RESERVE FAM	167 060	260 203	-	-	427 264
Réserve compensation déficits FAM	167 060	260 203			427 264
AUTRES RESERVES - ESAT / EA / SERDT	13 099 529	718 746	2 286 735	-	16 105 010
Réserve EA	615 800	- 181 585			434 215
Réserve service commercial	1 101 659	53 209			1 154 869
Réserve ESAT Commercial	11 382 069	847 122	2 286 735		14 515 927
AUTRES RESERVES - DIVERS	2 286 735	-	-	2 624 330	- 337 594
Réserve spéciale réhabilitation établissements	2 286 735			2 286 735	-
Dépenses non-opposables CP FP	-	-	-	337 594	- 337 594
TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVES	42 226 897	547 977	2 303 215	8 788 992	36 289 096

(1) Reclassement en Report A Nouveau ou en subvention d'investissement, des réserves d'investissement, conformément à la 1ère application du règlement ANC 2018-06

4.2 Report à nouveau

Report A Nouveau	31/12/2019	Affectation du résultat	Augment.	Diminut. / consommation	31/12/2020
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 6 900 827	-	-	6 900 827	-
dont Provision Congés Payés	- 3 336 658	-	-	3 336 658	-
dont Provision Indemnités de départ à la retraite	- 3 564 169			3 564 169	-
Charges des activités SMS de prise en compte différée	-	240 538	- 6 651 463	-	- 6 410 925
dont Provision Congés Payés	-	-	- 2 983 788		- 2 983 788
dont Autres droits salariés / Ind. Départ retraite	-	240 538	- 3 667 675		- 3 427 137
Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	- 590 265	-	-	-	- 590 265
RAN et résultats des activités SMS sous gestion contrôlée	2 554 515	1 267 536	4 192 791	- 86 869	7 927 973
RAN des activités SMS non contrôlées	- 43 891	- 181 585	828 908	-	603 432
Total du report à nouveau	- 4 980 469	1 326 489	- 1 629 764	6 813 958	1 530 214

(1a) (1b) Réaffectation des dépenses non opposables au tiers financeurs

(2) la variation de l'exercice correspond :

- Néant

(3) le solde au 31 décembre 2020 de 7 928 K€ correspond :

- à 1 281 K€ : en attente affectation ARS
- à 457 K€ : en attente affectation DVS
- à 914 K€ : financement des mesures d'exploitation ARS
- à 989 K€ : financement des mesures d'exploitation DVS
- à 95 K€ : couverture de la DGC 2020 et 2021 (DVS)
- à 4 193 K€ : reclassement en RAN des réserves d'investissements pour la part ramenée au résultat, conformément à la 1ère application du règlement ANC 2018-06

4.3 Autres fonds propres

Subventions d'équipements et d'investissements Provisions réglementées	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme net d'amortissement (1)	2 494 593	1 399 054	308 789	3 584 858
Provisions réglementées (2)	4 483 350	-	815 365	3 667 985
Total	6 977 943	1 399 054	1 124 154	7 252 843

(1) Augmentation pour 1 293K€ qui provient du reclassement des réserves d'investissement conformément à la 1ère application du règlement ANC 2018-06

(2) Le détail des provisions réglementées pour 3 668 K€ est le suivant :

- provision pour réserve de trésorerie des établissements	3 097 873	-	3 097 873	0
- provision pour renouvellement des immobilisations	815 388	-	815 365	22
- provision pour réserve de plus-value d'actif circulant (a)	429 000	-	-	429 000
- provision pour réserve de plus-value d'actif immobilisé (b)	141 090	-	-	141 090
- provision réglementée BFR		3 097 873		3 097 873

(a) provision comptabilisée en 2007 conformément à l'article R-314-81 du CASF

(b) provision comptabilisée en 2007 conformément à l'article R-314-81 du CASF

Ces deux provisions sont dérogatoires à l'instruction comptable M22

4.4 Provisions pour risques et charges

4.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	A 31/12/2019	B Dotations de l'exercice	C Reprises de l'exercice	D Transfert	A + B - C + D 31/12/2020
Provisions litiges salariaux (1)	943 464	443 354	61 731	- 208 477	1 116 610
Provisions litiges tiers	-	89 232	-	208 477	297 709
Provision pour contrôle fiscal	631 858	969 435	-	-	1 601 293
Provisions pour risques	1 575 322	1 502 021	61 731	-	3 015 612
Prov médailles travail	38 140	-	-	-	38 140
Prov Ind. Départ Retraite (2)	4 990 654	199 103	-	-	5 189 757
Prov ind. Stagiaire	-	11 428	-	-	11 428
Prov situations complexes	-	-	-	-	-
Provision pour travaux Accessibilité (3)	180 160	-	180 160	-	-
Autres provisions pour risque	-	-	-	-	-
Provision surcoût système d'information	-	65 667	-	-	65 667
Provisions pour charges	5 208 954	276 198	180 160	-	5 304 992
Total	6 784 276	1 778 219	241 891	-	8 320 604

(1) Il s'agit de litiges sociaux individuels. L'association apprécie le risque de constater une provision par une revue individuelle de chaque litige social.

(2) cf. note 4.4.2

(3) Provision pour travaux d'accessibilité terminés relative aux établissements financés par la DVS

4.4.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée s'élève à 5 190 K€, soit une dotation sur l'exercice de + 199 K€.

Les hypothèses d'évaluation et de paramètres de calcul sont les suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans,
- Taux d'actualisation de 0,40%,
- Taux annuel d'inflation de + 1,30% par an,
- Taux de charges patronales : 48,80%,
- Convention collective : CCN 66,
- Table de survie : Insee 2014-2016 hommes et femmes.

L'écart actuariel est lissé selon la règle du corridor.
Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges

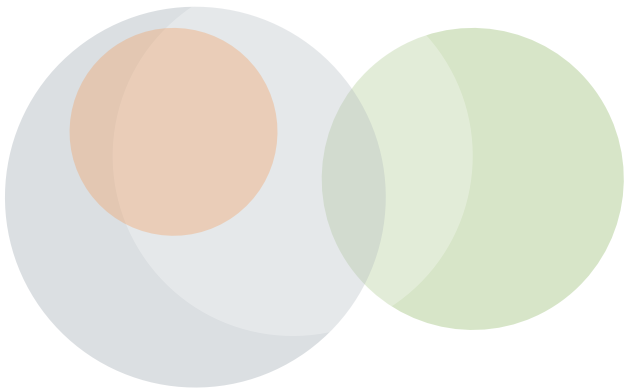
4.4.3 Provision pour médailles du travail

La convention collective appliquée dans l'association prévoit l'attribution de médailles du travail qui ont fait l'objet d'une provision dans les comptes.

4.5 Fonds dédiés

Fonds dédiés Ressources	Fonds à décaisser au début de l'exercice (Compte 19)	Utilisation en cours d'exercice (#789 #733281)	Transferts	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (#689)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (compte 19)
	A	B	C	D	A-B+C+D
Fonds dédiés					
Fonds dédiés Embauche Compensatrice Etat	3 280 453		-	200 000	3 480 453
Fonds dédiés Creton CPOM 2014-2018 AM	2 993 170	129 480	-	122 863	2 986 554
Fonds dédiés Investissements ARS (1)	-	72 685	815 365	-	742 680
Fonds dédiés COVID - Trop perçu ARS	-		-	11 624	11 624
Dons manuels					
Ferme de Chalain (Op. Brioches)	480 723	5 315	-	14 555	489 963
Personnes lourdement handicapées (Op. Brioches)	15 148	-	5 315	5 315	15 148
Legs et donations affectées					
Réhabilitation Local Gier	45 196	2 825	-	-	42 371
Ferme de Chalain (Legs)	120 276		-	61 943	182 219
Projet Les Iris (Leg Laurendon)	215 000	135 000			80 000
Total	7 149 966	345 305	810 050	416 300	8 031 011

(1) Reclassement de 815K€ au titre des provisions réglementées renouvellement des immobilisations, conformément à la 1ère application du règlement ANC 2018-06



4.6 Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus 5 ans
Autres prêts internes	-	-	-	-
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	18 649	18 649		
- à plus de 2 ans à l'origine (1)	13 793 831	1 788 958	5 450 033	6 554 840
Emprunts et dettes financières divers	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 625 721	1 625 721		
Dettes fiscales et sociales	10 096 751	10 096 751		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	355 018	355 018		
Autres dettes	1 733 590	1 733 590		
Produits constatés d'avance	-	-		
Total	27 623 560	15 618 687	5 450 033	6 554 840
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 817 353			

4.7 Fournisseurs et dettes sur immobilisations

Fournisseurs	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	1 625 721
Fournisseurs immobilisations	355 018

4.8 Détail des dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales	31/12/20	31/12/19
Rémunération due au personnel	2 010 283	2 043 729
Rémunération due au personnel TH	554 688	490 486
Versement comité d'entreprise	92 804	40 571
Personnel opposition	2 553	2 967
Dettes congés payés Personnel + TH	3 708 750	3 566 774
Autres charges à payer	-	20 235
Primes TH + EA	174 228	136 856
Précarité CDD	134 177	102 731
Compte Epargne Temps	57 697	114 961
Urssaf + Msa	1 396 229	1 354 913
IJ sur subrogation & divers	966	-
Retraite, Mutuelle et Prevoyance	693 213	734 607
Taxe sur les salaires	354 684	280 223
Taxe sur la valeur ajoutée	66 872	46 083
Prélèvement à la source	90 205	39 717
Formation Continue	451 086	531 219
Effort à la Construction	147 182	150 160
ETAT - Impôts sur les sociétés à payer	85 255	91 223
Total	10 020 873	9 747 456

4.9 Produits constatés d'avance

Ils représentent 0 K€ sur l'exercice.

5. COMPTE DE RESULTAT

5.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	31/12/20	31/12/19
Cotisations (1)	97 362	
Production vendue et vente de marchandises	5 394 124	5 514 311
Produits de la tarification	62 684 482	59 190 211
Subventions	61 090	45 330
Ressources liées à la générosité du public	13 500	
Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	-	97 936
Autres services		3 912 642
Reprises dotations amortissements et provisions	226 784	
Transferts de charges	444	
Report des ressources - Fonds dédiés	316 456	
Report des ressources - Dons non utilisés	5 315	
Autres produits	89 343	
Total (Hors prestations internes)	68 888 901	68 760 430

(1) Comptabilisation des cotisations lors de l'encaissement effectif

5.2 Détail du résultat financier

Ce dernier est déficitaire de 146 K€. Les produits sur revenus de placements (+ 106 K€) ne permettent pas de couvrir les charges d'intérêts d'emprunts (- 250K€).



5.3 Résultat exceptionnel

Composition du résultat exceptionnel et des engagements à réaliser	31/12/20	31/12/19
PRODUITS :		
Dons (avec reçu fiscal)	-	20 941
Legs	-	481 534
Dons (sans reçu fiscal)	385	2 908
Produits sur exercices antérieurs DGC	3 413	-
Autres produits exceptionnels	842 602	53 840
Produits exceptionnels CPOM DVS 2010	17 312	-
Recettes opérations brioches	20 710	36 150
Produits de cessions des immobilisations cédées	142 862	13 110
Quote-part des subventions d'investissements	296 744	295 065
Quote-part des subventions d'équipement TA	12 045	
Reprise dotations exceptionnelles AAI	-	455 631
Reprise provisions réglementées immobilisations	-	89 310
Reprise provisions litiges	69 515	462 288
Report ressources fonds dédiés		2 825
Report ressources non utilisées dons		11 462
Total des Produits Exceptionnels	1 405 587	1 925 064
CHARGES :		
Valeurs des actifs cédés	142 247	20 396
Penalites Amendes	61 567	13 302
Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	93 129	8 675
Penalites / Facturation DVS	252 043	385 326
Dotation provision litiges sociaux & fiscaux	1 509 805	520 112
Dotations amort. & prov. Exceptionnelles AAI	-	241 048
Engagement à réaliser / dons manuels & legs		335 276
Engagement à réaliser / emb compensatrice		174 510
Engagements ARS CPOM		110 881
Engagement à réaliser / dons manuels		34 761
Total des Charges Exceptionnelles	2 058 790	1 844 287
Total résultat exceptionnel et des engagements à réaliser	- 653 203	80 777

5.4 Résultat par activité

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre		
- activité administrat générale	501 760	
- activité Production commerciale		1 063 669
- activité vie associative	27 062	
Gestion sous contrôle de tiers financeurs		
- activité prix de journée Etbs		1 555 006
s/total	528 822	2 618 675
Résultat de l'exercice (Excédent)		2 089 853

5.5 Passage du résultat comptable des établissements sous contrôle de tiers financeurs au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)

Résultat comptable des établissements sous contrôle de tiers financeurs	1 555 006
Retraitements Provision Indemnités départs à la retraite	199 103
Résultat comptes administratifs	1 754 109

5.6 Ventilation de l'effectif au 31 décembre

Ce total représente le nombre de salariés en équivalent temps plein titulaires d'un contrat en cours de validité au 31 décembre 2020.

Catégories	31/12/2020		31/12/2019	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Personnel cadres	113		110	
Personnel non cadres CDI	1 007		1 006	
Personnel non cadres CDD	218		189	
Total	1 338	-	1 305	-

5.7 Contributions volontaires en nature

Suite à la 1ère application du nouveau règlement ANC 2018-06, l'association n'a pas été en mesure de procéder à l'évaluation chiffrée du bénévolat.
L'association comprend 5 sections toutes animées par des bénévoles qui contribuent à la vie de ces sections sur des fonctions diverses ; notre association n'a pas pu mettre en place un système d'évaluation des heures.

5.8 Tableau des résultats des cinq derniers exercices en milliers d'euros

EXERCICES	Résultat Global Consolidé (K€)	Résultat Prix de journée (K€)	Esat et Ateliers protégés (K€)	Association (K€)
2016	1 510	1 381	890	761
2017	5 937	1 787	1 208	-22
2018	3 890	937	960	-32
2019	1 866	1 542	719	-33
2020	2 090	1 555	1 064	-27

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Legs et donations

Les legs et les donations sont acceptés par l'association avant autorisation administrative.
Les legs en cours à la clôture de l'exercice représentent 104 K€ de produits à recevoir.
Cession d'un bâtiment issu d'un leg pour 135K€ sur l'exercice 2020, correspondant à sa VNC.

6.2 Engagement Hors bilan

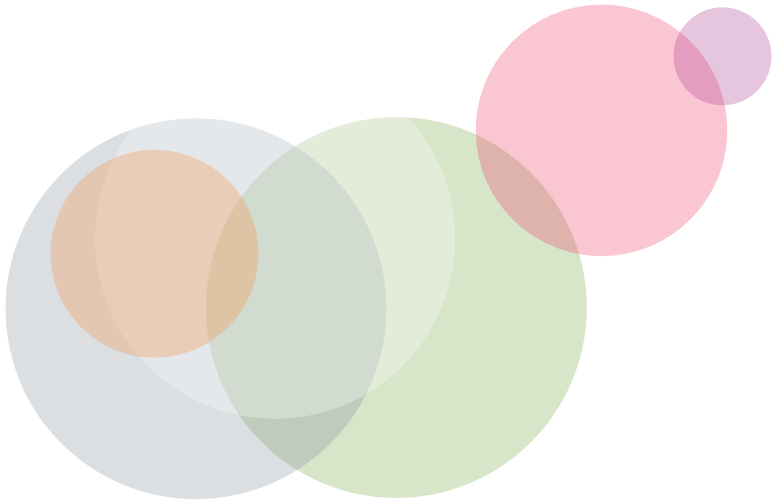
Engagements reçus :
Garantie sur emprunts en cours au 31 décembre 2020 :
• Caution Prêt CE n° 3664030 : 540 K€ (Caution conseil départemental de la Loire)
• Caution Prêt CE n° C408236 : 1 482 K€ (Soit, 838 K€ par le conseil départemental de la Loire ; 308 K€ par SOGEMA ; 335 K€ par la ville de MABLY)

Cautions diverses CIC : 18 K€

Engagements donnés :
Le CA du 22 novembre 2018 a autorisé l'Adapei de la Loire à garantir les emprunts souscrits par la SASU RAAM. Montant restant dû : 2 898 K€ au 31/12/20 (contre 3 150 K€ à l'origine).

6.3 Evenements Post-cloture

Néant.



L' Adapei de la Loire est une association de parents et d'amis à but non lucratif reconnue d'utilité publique.



11-13 rue Grangeneuve
42002 SAINT-ETIENNE - Tel : 04 77 34 34 34
E-mail : siege@adapei42.fr
www.adapei42.fr

